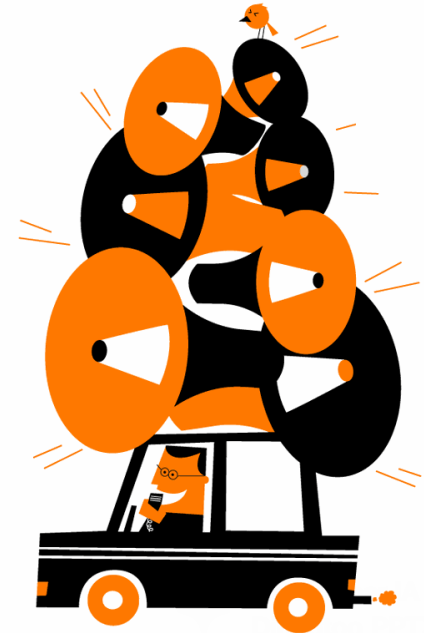


Facturation électronique

Communication aux fournisseurs d'Orange

Avril 2026

Equipe facturation entrante pour la Loi de finances



Les 3 messages clés

Ce qu'il faut retenir dès maintenant



Une échéance à préparer

À partir du **1^{er} septembre 2026**, les grandes entreprises et les ETI devront **émettre leurs factures au format électronique** via une plateforme agréée par l'État. Cette réforme modifie les pratiques de facturation et demande une préparation en amont pour éviter les blocages administratifs ou opérationnels.

Cette obligation entrera en vigueur le **1^{er} septembre 2027** au plus tard pour les PME et micro-entreprises.



Tous les fournisseurs sont concernés

Dès le **1^{er} septembre 2026**, toutes les entreprises devront être capables de **recevoir des factures électroniques**. Chaque fournisseur doit dès maintenant anticiper son organisation, ses données de facturation et ses échanges avec Orange.



Orange se prépare

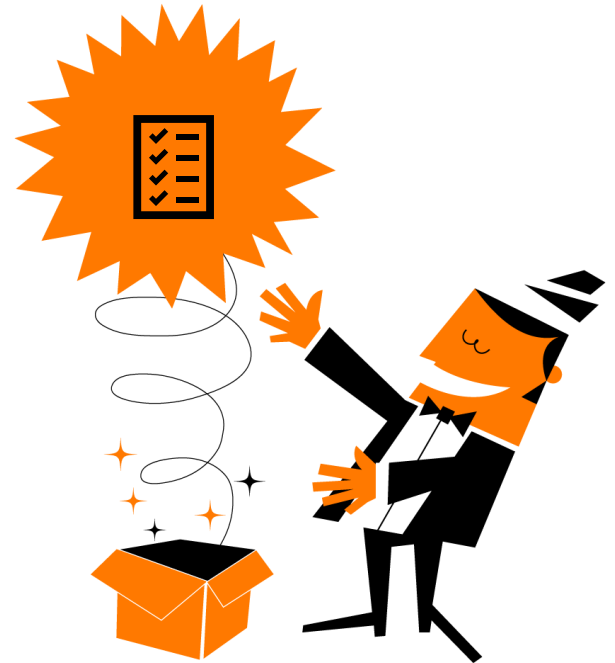
Orange SA et ses filiales en France mettent en place les règles de traitement, d'adressage et de test. L'objectif est de rendre les échanges plus fiables et plus fluides. Ce document vous aide à comprendre ce qui est attendu pour sécuriser l'émission, l'orientation et le traitement de vos factures.

Sommaire

- **Préparer des factures conformes Page 4**
- **Comprendre le traitement des factures Page 8**
- **Adresser la facture au bon périmètre Page 12**
- **Anticiper les tests Page 14**

Partie 1

Préparer des factures conformes



Données indispensables

Les règles à respecter pour un traitement fluide



Référentiel fournisseur

Comme habituellement, assurez-vous auprès de votre correspondant Achats que votre **SIREN** et votre **SIRET** sont bien référencés chez Orange. Si ce n'est pas le cas, contactez-le afin qu'il transmette la demande au service Référentiel afin d'éviter des suspensions ou refus lors du traitement de la facture.



Commande et livraison

Une facture doit correspondre à **une seule commande**. Si Orange vous a transmis un bon de commande, le numéro doit **impérativement** figurer sur la facture. En cas de commande multiligne, indiquez aussi les numéros de ligne de commande. Un bon de livraison doit lui aussi correspondre à une seule commande.



Paiement et correction

Indiquez le mode de paiement sur la facture : **virement** ou **prélèvement**. En cas de correction de facture, privilégiez un **avoir total** puis l'émission d'une nouvelle facture plutôt qu'une facture rectificative. L'**éco-taxe** doit être intégrée dans le prix conformément aux recommandations applicables de l'AFNOR.

Les champs à renseigner impérativement

Par ailleurs, afin de faciliter l'intégration des factures dans l'ERP comptable d'Orange, et en complément des données obligatoires exigées par la DGFIP, les balises suivantes devront impérativement être renseignées :

➤ Pour tous les fournisseurs :

Champ	ID	Commentaire / Exemple
PO_NUMBER	BT-13	Numéro de commande : <u>obligatoire</u> dès lors qu'un bon de commande a été fourni par Orange. Si ce n'est pas le cas, laisser le champ vide.
PO_LINE_NUMBER	BT-132	Numéro de ligne de commande, si commande multilignes.
BANK_ACCOUNT_NUMBER	BT-84	IBAN à utiliser si paiement par virement.

➤ Pour les fournisseurs avec des commandes multi-techniques :

Champ	ID	Commentaire / Exemple
NOIMM (CMT)	BT-128	Numéro d'immeuble
	BT-128-1	« ACF »

➤ Pour les fournisseurs de la Supply Chain Terminaux :

Champ	ID	Commentaire / Exemple
Référence article	BT-156	
NUM_BL	EXT-FR-FE-140	Numéro de bon de livraison

Pour les fournisseurs d'énergies

Dans un souci d'harmonisation et afin de pouvoir exploiter les données relatives aux fluides (eau, électricité, gaz, fioul et réseaux urbains), il est demandé aux fournisseurs d'énergies de transmettre certaines informations. Un document d'information a été publié par l'Union Française de l'Electricité à ce sujet et peut servir de base, avec par exemple, les balises suivantes :

Identifiant d'objet de ligne de facture	BT-128	/cac:DocumentReference/cbc:ID	Identifiant du contrat concerné
Identifiant du schéma	BT-128-1	/cac:DocumentReference/cbc:ID/@schemeID	"VC"
Identifiant d'objet de ligne de facture	BT-128	/cac:DocumentReference/cbc:ID	Code technique de l'offre
Identifiant du schéma	BT-128-1	/cac:DocumentReference/cbc:ID/@schemeID	"AAG"
Identifiant d'objet de ligne de facture	BT-128	/cac:DocumentReference/cbc:ID	Libellé du sous périmètre
Identifiant du schéma	BT-128-1	/cac:DocumentReference/cbc:ID/@schemeID	"BT"
Identifiant d'objet de ligne de facture	BT-128	/cac:DocumentReference/cbc:ID	RAE/RAG
Identifiant du schéma	BT-128-1	/cac:DocumentReference/cbc:ID/@schemeID	"AVE"

SchemeID (BT-128-1)

VC
AAG
BT
AVE

Identifiant d'Objet de Ligne de Facture (BT-128)

Identifiant du contrat concerné
Code technique de l'offre
Libellé du sous périmètre dans l'offre
RAE/RAG



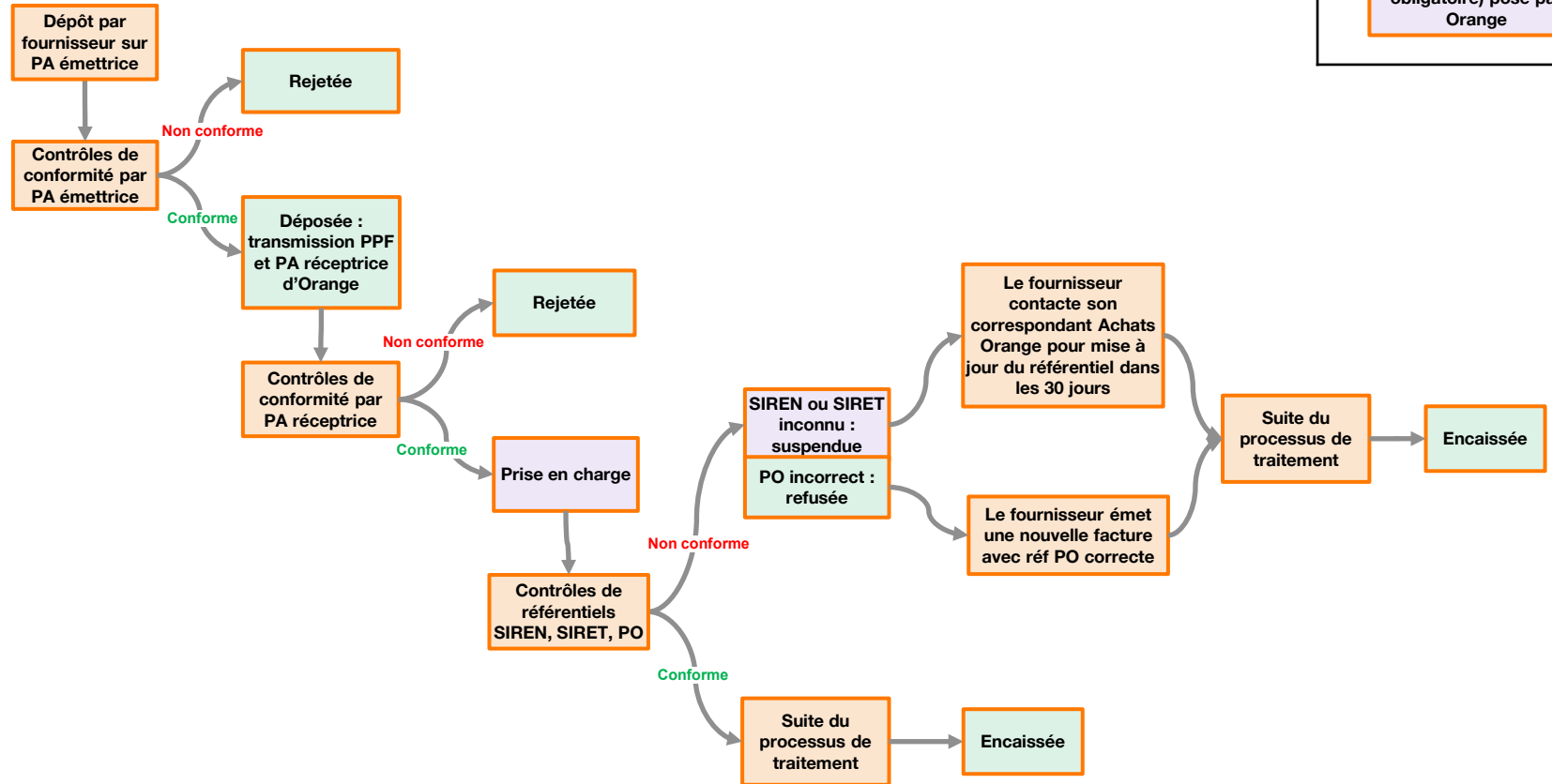
Partie 2

Comprendre le traitement des factures



Cycle de vie d'une facture

Du dépôt jusqu'au traitement Orange



Statuts à connaître

STATUTS Plateforme Agréée Emettrice

Déposée (O)* : La PA-E informe avoir pris en charge la facture de l'émetteur, et l'envoi au PPF.

Rejetée (O) : La PA-E rejette la facture pour des raisons de conformité. En cas de rejet la facture n'a plus d'existence légale.

Emise (F)* : La PA-E informe avoir transmis la facture à la PA-R.

STATUTS Plateforme Agréée Réceptrice / CEGEDIM

Reçue (F) : La PA-R informe avoir reçu la facture de la PA-E.

Rejetée (O) : La PA-R rejette la facture pour des raisons de conformité. La facture n'a plus d'existence légale.

Mise à disposition (F) : Les contrôles de conformité sont corrects. La PA-R informe que la facture est à la disposition d'Orange.

Prise en charge (F) : Les traitements Orange débutent.

STATUTS EMETTEUR

Complétée (F) : Statut transmis pour les factures suspendues par Orange (pièces justificatives manquantes).

Encaissée (O) : Statut transmis lorsque l'émetteur a reçu le règlement (prestation de service ou mixte).

Annulée (F) : Statut transmis sur la facture initiale dans le cas d'une transmission de facture rectificative à la suite d'un litige (à confirmer).

STATUTS CEGEDIM / ORANGE

Refusée (O) : Ce statut peut être transmis lorsque le SIREN ou le SIRET de l'émetteur est inconnu et/ou le numéro de commande est inconnu (Motifs : *EMMET_INC / CMD_ERR*).

Ce statut peut être transmis pour des problèmes d'adressage (Motifs : *DEST_ERR / ADR_ERR*). Il peut également être transmis pour une raison métier (tous motifs).

➔ En cas de refus, la facture n'a plus d'existence légale.

Annulée (F) : Ce statut peut être transmis sur la facture initiale dans le cas d'un envoi par l'émetteur d'une facture rectificative (à confirmer).

Suspendue (F) : Ce statut peut être transmis lorsque le SIREN ou le SIRET de l'émetteur est inconnu (Motif : *EMMET_INC*, code action à confirmer).

➔ L'émetteur doit contacter son correspondant Achats chez Orange pour demander son référencement.

Motifs de refus

Les principaux cas à éviter



Émetteur non reconnu

Le **SIREN** ou le **SIRET** de l'émetteur n'est pas connu dans notre référentiel. Dans ce cas, la facture peut être suspendue ou refusée. Il est donc essentiel de vérifier votre référencement avant les premiers échanges en facturation électronique avec Orange.



Commande incorrecte

Le **numéro de commande** est **absent**, **erroné** ou **incohérent** avec la facture. Si Orange vous a fourni un bon de commande, ce numéro est obligatoire. Une attention particulière doit aussi être portée aux **numéros de ligne** lorsque la commande comporte plusieurs lignes.



Adressage erroné

Le **code aiguillage** ne correspond pas au bon périmètre Orange. Un mauvais aiguillage empêche l'orientation correcte de la facture et peut entraîner un refus. Il est donc important d'utiliser le bon code d'adressage dès l'émission de la facture électronique.

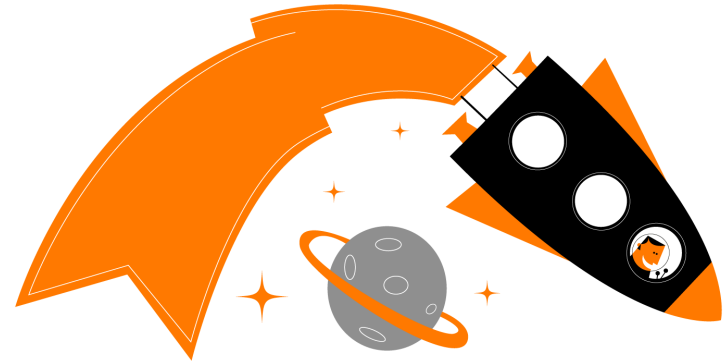


Motif métier

Une facture peut aussi être refusée pour une raison métier liée au contenu ou à la cohérence des informations transmises. Pour limiter ce risque, il faut sécuriser les données clés avant l'envoi : **références de commande**, de **livraison** et **informations de paiement**.

Partie 3

Adresser la facture au bon périmètre



Comment fonctionne l'adressage

Principe général

Dans le cas général, l'adresse de facturation électronique (« code routage » ou « code aiguillage ») sera le SIREN.

Exemple : SIREN d'Orange SA → **380129866**

Dans certains cas, un **suffixe** est ajouté afin d'orienter la facture vers le bon processus interne.

Exemples de suffixes :



Raison sociale	Description périmètre	Adresse mail de facturation actuelle (hors facturation électronique)	Adresse de facturation électronique au 1 ^{er} sept 2026 (BT-49)
ORANGE SA	Facture pour processus FTTH	invoice-a28.osabu01@orange.com	380129866_FTTH
ORANGE SA	Facture pour processus OWF	invoice-a26.osabu03@orange.com	380129866_OWF
ORANGE SA	Facture d'électricité, eau, gaz, fioul et réseaux urbains	factures.fluides@orange.com	380129866_ENERGIES
ORANGE SA	Titre exécutoire	titre-a41.osabu01@orange.com	380129866_TRESO
ORANGE SA	Facture de loyer	factures.bailleurs@orange.com	380129866_BAILLEURS

Retrouvez ici l'annuaire complet : [Annuaire des adresses de facturation](#)

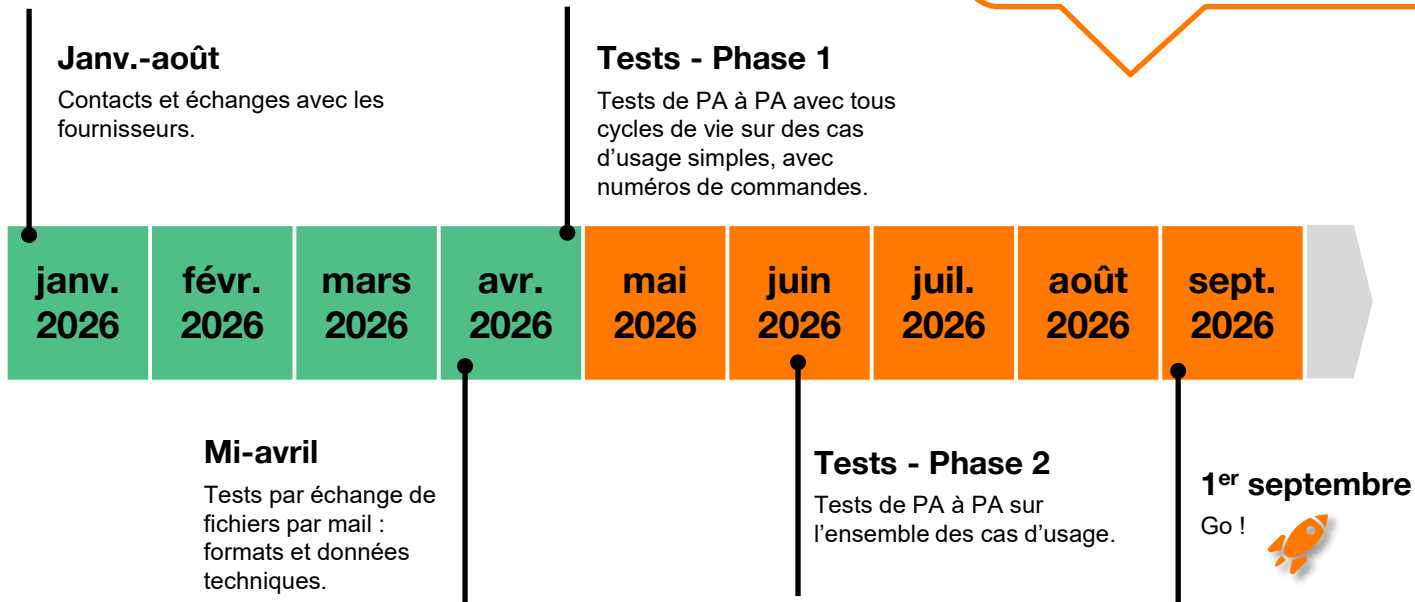
Partie 4

Préparer les tests



Macro-planning des tests

Préparer les échanges au fil de 2026



Prêts pour faire des tests ?
Contactez-nous :
ldf.facturation-entrante@orange.com

Nos recommandations

Les actions à lancer dès maintenant



Vérifiez votre référencement

Assurez-vous dès maintenant auprès de votre correspondant Achats que vos données administratives sont correctement référencées chez Orange : **SIREN**, **SIRET** et **coordonnées bancaires**. Cette étape simple réduit fortement les risques d'anomalie au moment des premiers échanges dématérialisés et facilite le traitement sans blocage dans les systèmes Orange.



Sécuriser vos données de facture

Assurez-vous que vos processus permettent de transmettre les références indispensables : **numéro de commande obligatoire** s'il a été fourni par Orange, numéros de **lignes de commande** et **informations de livraison**. La qualité de ces données conditionne directement l'intégration correcte de la facture dans nos outils comptables.



Préparer l'adressage et les tests

Identifiez le **bon code aiguillage** selon le périmètre concerné grâce à **l'annuaire des adresses de facturation Orange** et mobilisez vos équipes comptables, facturation et SI pour les tests préalables. Anticiper ces travaux permet d'aborder l'échéance réglementaire dans de bonnes conditions et de limiter les ajustements de dernière minute.

Merci

Nous restons à votre disposition

